

### L'étape 2 du plan de réouverture estivale débute le 10 juin.

9 juin 2021

---

La réouverture des centres de conditionnement physique, des bibliothèques et des cinémas ainsi que l'autorisation de tenir de grands rassemblements extérieurs constituent pour l'Alberta de grands pas vers un retour à la normale en toute sécurité.

Dès le 10 juin, les restrictions assouplies de l'étape 2 du plan de réouverture estivale de l'Alberta entreront en vigueur, soit deux semaines après que 60 % des Albertains âgés de 12 ans et plus ont reçu au moins une dose de vaccin. Cet assouplissement des mesures sanitaires est aussi possible parce qu'il y a moins de 500 personnes hospitalisées en raison de la COVID-19 et que ce nombre continue de diminuer.

« Puisque plus de 67 % des Albertains admissibles ont reçu une première dose de vaccin, nous pouvons envisager la réouverture complète de l'Alberta. Le pire de cette pandémie est maintenant derrière nous et un été merveilleux ainsi qu'un avenir encore plus radieux se profilent à l'horizon. Si vous n'avez pas encore pris de rendez-vous pour recevoir votre première dose de vaccin, faites-le dès aujourd'hui afin que l'Alberta soit complètement ouverte cet été. »

*Jason Kenney, premier ministre*

« Je suis heureux que nous continuions à trouver un équilibre sûr entre l'assouplissement des restrictions et le contrôle de la propagation de la COVID-19. Ensemble, nous pouvons limiter la transmission du virus tout au long de la réouverture de notre province. »

*Tyler Shandro, ministre de la Santé*

« La réouverture graduelle de la province est possible grâce aux Albertains qui, chaque jour, posent les gestes nécessaires pour se protéger mutuellement. Toutefois, pour maintenir le cap, les Albertains doivent continuer à se faire vacciner et à respecter les mesures sanitaires comme le port du masque, la distanciation physique et l'isolement préventif lorsqu'ils se sentent le moins malades. »

*D<sup>re</sup> Deena Hinshaw, médecin-hygiéniste en chef*

Les autorités continueront à suivre l'avancement du programme albertain de vaccination, tout en surveillant de très près le nombre d'hospitalisations et la transmission de la COVID-19.

#### **Étape 2 : les restrictions assouplies entrent en vigueur le 10 juin.**

- La limite de participants lors des rassemblements sociaux à l'extérieur augmente à 20 personnes. La distanciation physique doit être respectée en tout temps.
- Un maximum de 20 personnes peut participer à une cérémonie de mariage. Seules les réceptions à l'extérieur sont permises.

- Un maximum de 20 invités peut assister à un service funéraire. Seules les réceptions à l'extérieur sont permises.
- Le service de restauration à l'intérieur est autorisé. La limite est de six personnes par table.
  - Les personnes de différents ménages peuvent maintenant partager une même table.
  - D'autres restrictions, dont celle relative à la distanciation physique, s'appliquent toujours.
- La capacité d'accueil des commerces de détail augmente à un tiers de leur taux d'occupation fixé par le code de prévention des incendies.
- La capacité d'accueil des lieux de culte augmente à un tiers de leur taux d'occupation fixé par le code de prévention des incendies.
- Les gymnases et les centres de conditionnement physique peuvent rouvrir. Si une distance physique de trois mètres peut être maintenue entre les participants, les séances d'entraînement individuel et sans rendez-vous ainsi que les classes de conditionnement physique sont autorisées.
- Les établissements intérieurs, incluant les centres de loisirs, les arénas, les cinémas, les théâtres, les musées, les galeries d'art et les bibliothèques, peuvent rouvrir leurs portes. Leur capacité d'accueil maximale correspond à un tiers de leur taux d'occupation fixé par le code de prévention des incendies.
- Les activités sportives pour les jeunes et les adultes, à l'intérieur et à l'extérieur, peuvent reprendre.
- Les activités destinées aux jeunes, comme les camps de jour, les camps de vacances et les centres d'amusement, peuvent reprendre.
- Les services personnels et de bien-être peuvent accueillir les clients sans rendez-vous.
- Les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent offrir leurs cours en présentiel.
- L'ordre relatif au travail à domicile est levé, mais le télétravail est toujours recommandé.
- Pour les installations extérieures avec sièges fixes (ex. : gradins ou tribunes), la capacité d'accueil maximale équivaut au tiers de tous les sièges disponibles.
- Pour les rassemblements extérieurs (ex. : concerts ou festivals), la capacité d'accueil maximale est désormais de 150 participants.

Les mesures sanitaires relatives à la distanciation physique et au port du masque à l'intérieur sont toujours en vigueur durant l'étape 2 du plan de réouverture estivale et certaines restrictions continuent de s'appliquer aux activités.

La troisième étape du plan devrait être mise en œuvre vers la fin de juin ou le début de juillet si les Albertains continuent à se faire vacciner et à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les Albertains peuvent aussi suivre les progrès de la campagne albertaine de vaccination sur [alberta.ca](https://alberta.ca).

En réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Alberta met en œuvre des mesures précises visant à aplatir la courbe, à soutenir les petites entreprises et à protéger le système de santé albertain, et ce, afin de sauver la vie et le gagne-pain des Albertains et Albertaines.

### **Renseignements connexes (en anglais seulement)**

- [Alberta's Open for Summer Plan](#) (Plan de réouverture estivale de l'Alberta)
- [COVID-19 info for Albertans](#) (Renseignements sur la COVID-19 pour les Albertains)

## **Demandes de renseignements des médias**

[Jerrica Goodwin](#)

587 988-3278

Attachée de presse, bureau du premier ministre

[Tom McMillan](#)

780 422-4905

Directeur adjoint aux communications, Santé